

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT  
-----

DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 26 SEPT 2018

N° 18.0403 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
-----

### COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours direct de recrutement de cinq (05) élèves Inspecteurs du Travail pour le compte du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, session 2018.

Ce sont :

#### INSPECTEURS DU TRAVAIL

#### ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1	BADO SIAKA	075082	B4276102	17/09/88
2	KABORE TAHERE	000296	B10138204	10/08/88
3	KIENDREBEOGO TOUNWENDYAM CHARLOTTE	000803	B0838885	02/08/88
4	KOMI LASSANÉ	000099	B5378969	12/01/90
5	NACOULMA WENDINMI LAUREINE	000685	B0490077	08/10/85
6	OUEDRAOGO BOUKARE	000204	B1519626	29/04/90
7	SANGLI ILIASSOU	001539	B6467325	17/04/89
8	SOURABIE YAYA	001112	B2686691	31/12/88
9	TAPSOBA ADISSA	000491	B5502717	31/12/92

## INSPECTEURS DU TRAVAIL

Arrêté la présente liste à 9 noms.

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques complets au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après le dépôt de leurs dossiers complets validés.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général



**Souleymane LENGANE**